

COMMUNIQUE DE PRESSE // Mardi 21 octobre 2025

La FICAM se félicite de la publication du rapport de Michel Gomez :
« Etat des lieux et propositions sur le patrimoine audiovisuel
français »

La FICAM se félicite de la publication du rapport de Michel Gomez « Etat des lieux et propositions sur le patrimoine audiovisuel français », présenté à l'occasion du Marché International du Film Classique.

Ce rapport, confié par le CNC à Michel Gomez, ancien Délégué Général de la Mission Cinéma de la Ville de Paris, fait suite à une demande formulée par Mme Rachida Dati, ministre de la culture, de disposer de propositions concrètes destinées à rendre accessible au grand public le patrimoine des œuvres audiovisuelles françaises.

Michel Gomez fait état d'un accès du public aux œuvres de plus de 20 ans relativement limité pour des raisons à la fois économiques (marché limité), techniques (supports obsolètes) et juridiques (droits non renouvelés).

Ses conclusions, concrètes et ambitieuses, pour une politique patrimoniale structurée, sont en totale cohérence avec les ambitions de la FICAM : élargissement de la mission du CNC au patrimoine audiovisuel, base de données interopérable, plan de numérisation prioritaire, norme de conservation et mesures en faveur de la diffusion.

La FICAM assure de tout son soutien dans la mise en place d'un plan pour l'audiovisuel, qu'elle estime comme indispensable à l'ensemble de notre filière et salue l'annonce de Gaëtan Bruel, Président du CNC, d'un budget dédié dès l'année prochaine avec la mise en chantier d'une première série de restaurations audiovisuelles. Le marché des œuvres patrimoniales représente, pour de nombreux adhérents de la Fédération, une part importante de leurs activités de prestation, mettant en présence un véritable savoir-faire et un fort niveau de technicité. La Direction du patrimoine du CNC effectue depuis près de 15 ans un travail remarquable autour de la structuration de la filière du patrimoine cinématographique en France et nous nous félicitons de la pérennisation du budget de l'aide sélective à la numérisation des films de patrimoine, augmenté d'un million d'euros cette année. La FICAM s'engage par ailleurs à prendre part aux concertations à venir autour de la valorisation du stockage numérique.

La Fédération tient enfin à remercier vivement Mme Rachida Dati pour cette initiative ainsi que Michel Gomez pour la grande qualité de son rapport, premier du genre sur ce secteur.